

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 21 novembre 2017

LA PREFECTURE COMMUNIQUE

**Élections des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat.
du 25 janvier 2018**

Dépôt des candidatures

Dans le cadre du renouvellement des membres de la Chambre de Métiers et de L'Artisanat de la Guadeloupe, les déclarations de candidature seront reçues **en préfecture – bureau de la réglementation générale et des élections - rue Paul Lacavé – 97100 Basse-Terre, par un mandataire ayant qualité d'électeur à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, muni de sa pièce d'identité et d'un mandat établi et signé par le responsable de la liste :**

**du 1^{er} au 11 décembre 2017 de 8h30 à 12 heures
selon les horaires d'ouverture des bureaux.**

Le scrutin étant un scrutin de liste, les candidatures isolées ne sont pas recevables.

L'attention des candidats est appelée sur le principe de parité : chaque liste doit comporter au moins un candidat de chaque sexe par groupe de trois candidats.

En outre les candidats devront s'assurer :

- * que leur liste comporte au moins trente-cinq candidats,
- * qu'il y ait au minimum quatre candidats par catégorie d'activité (alimentation, bâtiment, fabrication, services) parmi les dix-huit premiers candidats de la liste,
- * qu'il y ait au moins un candidat inscrit dans la section métiers d'art du répertoire des métiers parmi les sept premiers candidats de chacune des listes,

Pour toute précision sur les modalités pratiques et conditions de dépôt des candidatures en préfecture et l'organisation du vote par correspondance par la commission d'organisation des élections, vous pouvez consulter le site internet de la préfecture de la Guadeloupe, rubrique « citoyenneté et élections » ou bien contacter le service élections au 0690.33.06.66 ou à l'adresse : elections-bage@guadeloupe.pref.gouv.fr.

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur internet et les réseaux sociaux

